

**Site Natura 2000 « Bacs sableux de l'Espiguette »  
(FR 9102014)**

**Compte-rendu du Comité de pilotage  
du 27 février 2017 à 14h00 au Yacht Club de Port-Camargue**

**Personnes présentes** (classées par ordre alphabétique)

<b>ARNASSANT Stéphan</b>	Parc naturel régional de Camargue
<b>AUSCHER Fabrice</b>	DREAL Occitanie
<b>BERENGER Lucas</b>	BIOTOPE / Association peau-Bleue
<b>BOUILLEVAUX Pascale</b>	Maire du Grau-du-Ro, adjointe.
<b>CALLOIX Nicolas</b>	CDVL 34
<b>CASSIUS Laurent</b>	DML 34/30
<b>CONSTANTIN Pauline</b>	Conseil départemental du Gard - Ports
<b>IMBERT Christian</b>	FNPPSF
<b>GROSSET André</b>	Préfecture maritime de la Méditerranée
<b>GROUL Jean-Marc</b>	SEAQUARIUM
<b>LAVISSE Marc</b>	Camargue-Littoral-Environnement
<b>MAROBIN-LOUCHE Delphine</b>	Parc naturel régional de Camargue
<b>PERRIN Jean</b>	A.S.P.P.C
<b>Monsieur PEN</b>	CAPNUBAM
<b>PETEGNIEF Loïc</b>	Pôle espace Naturel/Mairie du Grau-du-Roi
<b>PERRAS Marion</b>	GALPA Vidourle Camargue
<b>RIVIERE Tiphaine</b>	Agence française de la biodiversité (ex Agence des aires marines protégées)
<b>ROSSO Christophe</b>	Pôle espace Naturel/Mairie du Grau-du-Roi
<b>SENEGAS Jean-Baptiste</b>	CESTMED
<b>SERAZIN Thomas</b>	Comité régional des pêches de Languedoc-Roussillon (CRPMEM)
<b>TOUTAIN Carole</b>	Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise
<b>VIANET Régis</b>	Parc naturel régional de Camargue – directeur
<b>VIGNAUD Delphine</b>	Capitainerie de Port Camargue

**Personnes excusées**

<b>Vice-Amiral d'Escadre</b>	Préfecture maritime de la Méditerranée
<b>BENOIT Thierry</b>	Conseil régional Occitanie (direction mer)
<b>CRAUSTE Robert</b>	Maire du Grau-du-Roi
<b>DELGA Carole</b>	Conseil régional Occitanie (présidente)
<b>BOISMERY Gaëlle</b>	Chambre agriculture
<b>LOUISY Patrick</b>	Association peau-Bleue
<b>LUBRANO</b>	CEPRALMAR
<b>POISSON François</b>	IFREMER
<b>SERVAN ROCHEFORT Cathy</b>	Association peau-Bleue
<b>ROSSO Léopold</b>	Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise (Président)



**Ordre du jour :**

- *Partage des rôles d'animation entre le Parc de Camargue et l'Agence de la Biodiversité*
- *Bilan des actions réalisées depuis Avril 2015*
- *Projets pour l'année 2017*
- *Questions diverses et discussions*

## Introduction

Pascale Bouillevaux, adjointe au maire accueille les membres du comité de pilotage et excuse monsieur le Maire du Grau-du-Roi ainsi que monsieur Léopold Rosso. Elle insiste sur la position intéressante de la commune du Grau-du-Roi entre mer et lagunes.

André Grosset, qui représente le Préfet maritime rappelle que les réunions du comité de pilotage permettent de faire part du bilan annuel du site Natura 2000 « Bancs sableux de l'Espiguette » et des perspectives pour l'année en cours. Selon lui, l'« esprit » de ces COPILs Natura 2000 est de permettre à chacun de s'exprimer sur l'évolution du territoire. Il présente ensuite l'ordre du jour.

### 1. Partage des rôles d'animation entre le Parc de Camargue et l'Agence de la biodiversité

Tiphaine Rivière, de l'agence française de la biodiversité (AFB), présente ensuite sa structure, tout récemment créée par le ministère de l'Environnement. Elle explique le partage des rôles entre le Parc naturel régional de Camargue et l'Agence française de la biodiversité pour l'animation du site (voir le diaporama). Le PNR de Camargue est l'interlocuteur principal avec les usagers du site, tandis que l'AFB intervient principalement en appui sur les projets à des échelles transversales.

### 2. Bilan des actions réalisées depuis Avril 2015

Delphine Marobin dresse ensuite le **bilan des actions réalisées** depuis avril 2015 pour chaque grande orientation du site (voir diaporama).

Tiphaine Rivière prend ensuite le relais pour aborder **l'application de la méthode d'analyse du Museum national d'histoire naturelle (MNHN) sur le risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche professionnelle**. Ce travail a été réalisé pour chaque site marin Natura 2000 d'Occitanie par l'AFB et le Comité régional des pêches d'Occitanie (voir le diaporama). Analyser les incidences des différentes activités et aménagement est la seule obligation qui existe sur les sites Natura 2000 (ex : travaux, manifestation sportive...). Pour la pêche, l'analyse étant plus compliquée, cela a nécessité la mise en place d'une méthode spécifique élaborée par le MNHN qui doit ensuite être déclinée sur chaque façade maritime. Le travail consiste à superposer sur des cartes deux informations : les habitats présents selon leur sensibilité et la pression de la pêche sur chaque site (difficile ici du fait de la polyvalence des petits métiers).

Tiphaine Rivière présente ensuite le **projet N2Glisse** dédié aux activités de glisse (kite-surf, paddle, kayak...) dans le golfe du Lion et leur lien avec les habitats et espèces littorales. L'objectif est de sensibiliser les pratiquants de ces sports, dont l'énergie motrice est compatible avec l'environnement, aux enjeux littoraux et marins : nidification des oiseaux sur les plages, herbiers (...), tout en valorisant les efforts engagés par ceux-ci. Le film « Glisse et Nature » réalisé avec les pratiquants des sports de glisse dans le cadre du projet est diffusé à l'assemblée (voir lien internet).

Delphine Marobin reprend le bilan des actions réalisés (pratiques durables, animations, dynamique littorale, réseaux d'échanges...).

Le travail de **révision du label de la Réserve de biosphère Camargue** est ensuite présenté (voir diaporama). Co-animée par le PNR de Camargue et le syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise, la concertation a été réalisée en groupes de travail et a notamment abouti à la proposition d'élargir le périmètre en mer en intégrant le site « Bancs sableux de l'Espiguette » en zone « tampon » ainsi que les zones marines protégées de Beauduc en cœur de Réserve (cantonnement de pêche et zone de protection de biotope du golfe de Beauduc).

Thomas Serazin (CRPMEM LR) s'inquiète de la réglementation supplémentaire que pourrait ajouter au site l'extension de ce périmètre. Il s'étonne de ne pas avoir été consulté.

Carole Toutain rassure en expliquant qu'il s'agit d'un label UNESCO qui reconnaît l'existant. En intégrant les AMP, on reconnaît leur rôle dans la mise en comptabilité de la biodiversité avec les activités humaines. Il existe 600 sites à l'échelle internationale.

Stéphan Arnassant ajoute que ce label UNESCO peut jouer un rôle important dans l'appui aux projets du territoire. Il ajoute que des pêcheurs professionnels ont par ailleurs participé aux groupes de travail.

Régis Vianet ajoute que Natura 2000 n'est pas là pour interdire mais pour répondre à la question : « comment adapter nos activités humaines pour maintenir le patrimoine naturel présent ? ». C'est un travail subtil. La révision de la Réserve de Biosphère a été coordonnée par l'Unesco et s'est appuyée sur le travail déjà réalisé sur le patrimoine maritime. Le terme de « Réserve » est trompeur car il ne s'agit pas d'une protection réglementaire mais d'une reconnaissance par label.

Pour ce qui concerne la glisse, il faut répondre à des questions comme « que peut accepter un site en diversité et intensité d'usages ? Par exemple, un week-end de Pâques, sur Beauduc on peut compter jusqu'à 400 voiles. La question se pose alors de la cohabitation avec le patrimoine naturel tout comme avec les autres usagers du site.

André Grosset indique que la préfecture maritime est souvent sollicitée pour des labellisations avec souvent une forte connotation politique. On se demande alors pourquoi encore labelliser et quelle est l'initiative de cette démarche ?

Régis Vianet répond que ce renouvellement a lieu tous les dix ans et que c'est un audit réalisé par l'Unesco. L'intérêt d'insérer des zones périphériques permet de valoriser les politiques mises en œuvre en mer et les interactions terre/mer. Il s'agit d'être cohérent avec les missions réalisées.

M. Serazin s'interroge sur le devenir du classement « Réserve de biosphère » si le cantonnement de Beauduc n'est pas renouvelée en 2023 à l'issue de ces 10 ans de classement.

Stéphan Arnassant explique que le cantonnement de pêche sera alors sorti de la zone centrale de la Réserve de biosphère.

Fabrice Auscher (DREAL) demande quelles sont les impacts économiques de ce classement.

Régis Vianet indique qu'il y a déjà eu des acteurs économiques classés « éco-acteurs de la Réserve de biosphère » pour leur engagement en matière d'environnement et leurs efforts d'amélioration. Cela leur a permis de mettre en avant le logo MAB dans leurs démarches commerciales. Parmi ceux-ci, on compte des conchyliculteurs, un port, un éleveur-riziculteur, une entreprise qui se sert de la paille de riz pour son chauffage, un centre d'équithérapie (...). Les entreprises concernées se trouvent dans le Gard comme dans les Bouches-du-Rhône à l'échelle de la Réserve de Biosphère Camargue. Ce travail a permis de mettre à l'honneur les acteurs économiques engagés environnementalement et socialement par la remise de trophées (deux éditions en 2014 et 2016).

Un représentant des plaisanciers s'inquiète :

- de l'impact de ce classement sur le dragage du port de Port Camargue (qui en a besoin) ;
- de l'impact sur la faune et la flore de l'avancée de la flèche de l'Espiguette.

M. Vianet indique que le site Natura 2000 n'est pas là pour empêcher tout aménagement et travaux mais pour faire prendre en compte les enjeux marins dans les choix en cette matière (période, chantier...). L'enjeu est de travailler ensemble et non chacun de son côté. Pour l'avancée de la flèche, il faut tenir compte du contexte suivant :

- le Rhône ne charrie plus qu'1/10<sup>ème</sup> des apports sédimentaires qu'il apportait au littoral avant.
- la dynamique sédimentaire doit s'analyser à l'échelle de l'ensemble de la Camargue (13 et 30)
- la flèche de l'Espiguette s'engraisse avec des sédiments venant de l'Est de la Camargue par la dérive littorale.

De ce fait, la digue de port Camargue bloque les sédiments qui ne vont pas sur les plages.

### **3. Projets pour l'année 2017**

Delphine Marobin présente les **projets prévus pour l'année 2017** (voir le diaporama). Plusieurs actions de sensibilisation sont notamment prévues. Par exemple, pour les « Graulinades » 2017, il y aura un stand dédié au site Bancs sableux de l'Espiguette, des ateliers créatifs pour les enfants autour du recyclage des filets de pêche et de la biodiversité marine et des mini-conférences. L'objectif est autant de faire connaître les enjeux du site que de valoriser la pêche locale.

Tiphaine Rivière présente le projet **de LIFE intégré Habitats marins** (fond financier européen pour l'environnement) porté par l'AFB et pour lequel le PNR de Camargue sera partenaire pour des actions concernant à la fois le site « Camargue » et le site « Bancs sableux de l'Espiguette », sur 8 ans. Le dossier de candidature est en cours. Les réponses à cet appel à projet seront connues fin 2017.

Stéphan Arnassant précise que la participation du Parc à ce projet LIFE permettra de mutualiser des actions communes aux deux sites mais aussi pour chacun des sites et qui concerneront :

- La gestion et le suivi de ces aires marines protégées (AMP), notamment par de la sensibilisation
- Le suivi des hippocampes du site
- La cartographie des AMP.

Il ajoute que le bénéficiaire principal du LIFE est l'AFB et qu'il y aura plusieurs bénéficiaires associés (dont le PNRC) à l'échelle nationale.

Fabrice Auscher souhaite savoir si **l'habitat reefs envasés** sera pris en compte dans ce projet.

M. Groul indique que des plongées doivent être réalisées sur site avec le spécialiste Jacques Pelorce et le Seaquarium.

Régis Vianet souhaite que la question de **la qualité de l'eau** soit creusée. Il faudrait notamment faire le lien avec le projet liteau MICROGAM et ses conclusions concernant les eaux du golfe du lion, notamment en situation de réessuyage des eaux du Rhône.

Tiphaine Rivière Indique qu'il y a effectivement des problèmes récurrents sur le site voisin des « Posidonies de la côte Palavasienne » qui se trouve être dans la même masse d'eau côtière au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Cette masse d'eau n'a pas de gestionnaire attribué et est de ce fait un peu délaissée. L'AFB participe au comité de suivi MAERA et fait le lien avec la DCE et les effets cumulés des différentes pollutions, ainsi qu'avec les différentes structures à l'interface terre-mer (SIEL, Syndicat du golfe d'Aigues-Mortes...).

Fabrice Auscher précise qu'il existe des mesures DCE pour cette masse d'eau : il manque un gestionnaire pouvant être maître d'ouvrage de ces mesures et il y a un intérêt à mutualiser des suivis.

Tiphaine Rivière et Delphine Marobin propose de travailler ensemble à l'échelle des deux sites pour faire avancer ces questions de qualité des eaux et lancer une dynamique.

### **Questions diverses et discussions**

Carole Toutain explique que le Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise a travaillé sur les questions de **suivi fréquentation** et invite les animateurs du site à consulter leurs travaux et à solliciter les agents concernés au besoin.

Christophe Rosso informe de l'évolution à venir du suivi de la **qualité des eaux littorales** sur la commune du Grau-du-Roi. Les prélèvements seront maintenant journaliers pendant la saison (du 15 juin au 15 septembre). Les résultats sont transmis par l'agence régionale de la santé trois heures après. Une application téléchargeable par tous permettra d'obtenir les résultats d'analyses de qualité des eaux de manière journalière comme cela se fait à Biarritz et Marseille.

Loïc Petegnieff (garde du littoral) ajoute qu'un suivi des lagunes (physico-chimique) est également réalisé depuis de nombreuses années ce qui permet d'avoir une longue série de données exploitables.

Il informe également de l'existence de la « **Météo des oiseaux** » dans l'Aude qui pourrait être répliquable ici. Ce programme permet d'informer les pratiquants de glisse des zones où nichent en temps réel les oiseaux sur les plages afin de leur permettre de faire de meilleurs choix pour leur pratique.

Tiphaine Rivière indique que la Météo des Oiseaux, créée à l'origine par un kite-surfeur engagé, a été testée en 2016 dans le PNR de la Narbonnaise et doit être étendue en 2017 à la Méditerranée française grâce aux données du LIFE ENVOLL en 2017. La communication doit être élargie pour notamment communiquer ces informations aux promeneurs de chiens. Facebook sera l'outil privilégié. Il y a un partenariat AFB : WINDUP sur ce projet.